

Présente mais 0 pour absence injustifiée

Par **lilibete**, le **03/02/2017 à 20:11**

Bonjour,

je me permet de vous contacter et j'espère que vous pourrez me donner quelques conseils pour sortir de cette épreuve.

J'ai eu mes notes de partiel. Pour une épreuve, j'ai eu un 0 pour absence injustifiée alors que j'y étais. Ceci plombe ma moyenne et mon moral... Le secrétariat du département concerné m'a indiqué ne rien pouvoir faire.

Est-ce que quelqu'un s'est déjà retrouvé dans cette situation? Y a-t-il quelque chose que je puisse faire?

J'ai bien pensé à réclamer pour voir ma copie mais je me dis que la réponse qu'on va me faire risque d'être qu'il n'y a pas de copie puisque j'étais supposée ne pas y être...

Merci de votre aide et vos réponses.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **03/02/2017 à 21:54**

Bonsoir, si vous étiez présent et que vous avez composé alors votre copie existe et doit être retrouvée.

Ensuite, normalement lors des épreuves il y a une feuille à signer avec votre numéro d'étudiant, cela afin de vérifier la présence de l'étudiant et éviter les fraudes.

Si vous avez omis de signer cette feuille c'est peut-être un début d'explication mais, logiquement vous la signez lorsque vous déposez votre copie.

Si vous étiez présent, faite un recours et demandez à être reçu par votre doyen/doyenne.

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/02/2017 à 08:43**

Bonjour

Je rejoins Christopher, si on vous considère comme absente c'est que vous avez sans doute oubliée d'émarger avant de partir, même si cela paraît assez improbable car les surveillants sont "au taquet" là-dessus. D'ailleurs je me rappelle d'un professeur qui insistait bien sur le fait que même si on rendait une copie blanche il fallait quand même signer.

Par **lilibete**, le **04/02/2017 à 10:21**

Bonjour,

Je ne sais plus si j'ai signé : c'est tellement automatique. Je vais donc aller voir le doyen (je crois bien que je me ferai accompagner). .

Il y a peut-être aussi un problème administratif avec un changement en milieu de semestre (j'étais en bi licence et ai demandé à abandonner une des deux licences pour cause de surcharge) même si cela paraît improbable car le 0 pour absence ne porte pas sur une des matières abandonnée.

En tout cas, merci de vos conseils et de votre optimisme.

Par **LouisDD**, le **04/02/2017 à 10:32**

Salut

Ça c'est un peu con, mais si vous n'avez pas signé, c'est directement "défaillant", mais je trouve cela con, puisqu'entre retrouver sa carte étudiant, émarger rendre sa copie chercher ses affaires, avec le monde qu'il y a, ba on oublie vite un détail...

Par contre votre cas risque de poser problème, car s'ils doivent retrouver votre copie, pour la note il faudra un jury... Bref ça va être chaud pour eux !

Mais normalement si vous avez rendu votre copie, ça devrait aller !

Bonne journée

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/02/2017 à 11:28**

Bonjour

De toute façon signature ou non, votre copie a forcément dû être corrigée. Ce qui s'est passé c'est que lorsqu'ils ont constatés qu'il manquait votre signature, ils l'ont directement signalé à l'administration qui vous a mis en défaillante.

Mais votre copie a certainement dû être corrigée, il faut donc qu'il la retrouve.

Par **blueokapi**, le **04/02/2017** à **13:15**

hello

sans vouloir être pessimiste nous avons ici affaire à une administration

Donc le conseil qui s'impose quand on ne peut pas les fuir est "accrochez-vous".

Il est vrai que les services administratifs des facs donneraient à bcp de gens des boutons et l'envie d'aller se pendre quand il faut galérer avec eux pour récupérer un document.

sachez que si vous laissez tomber eux ils vous aideront pas ils s'en tapent. Donc vous avez intérêt à faire votre enquête vous-même. Eux ce qui les intéresse c'est vos sous une fois inscrit l'étudiant on s'en fout.

par ex moi ma fac avait perdu ma convention de stage et a fait comme si de rien n'était. le manque de sérieux de ces administrés là est affligeant.

Donc je suis désolé si je choque mais ne faites jamais confiance à une administration. Moi je ne fais plus confiance maintenant si ça tombe sur quelqu'un de sérieux tant mieux mais mon expérience m'a appris certaines règles

1°) ne jamais faire confiance à quelqu'un qui vous dit je passerai le message à X sauf si vous le connaissez personnellement. Très souvent la personne mange la commission et après la personne destinataire vous défonce.

2°) Se méfier des administrations qui ne se rendent en plus absolument pas compte qu'un papier paumé peut être une cata pour les gens

3°) pour les conventions de stage SE BATTRE pour récupérer le document dès l'arrivée dans la boîte et s'il ne vous est pas parvenue SE BATTRE auprès de la fac pour récupérer une copie (du vécu).

Quant à l'absence injustifiée c'est arrivé à une connaissance et la fac ne voulait rien entendre (pour absence à un td alors qu'il était là). Du genre et qu'est ce qui prouve que c'est vrai....donc BON COURAGE car il va vous en falloir.

La preuve Le secrétariat du département concerné m'a indiqué ne rien pouvoir faire. C'est ce que je disais. vous voyez. C'est mal barré à votre place je demanderais aux gens qui m'ont vu composer de vous accompagnez. pour affronter l'administration vaut mieux être accompagné. sinon vous allez déprimer.

Autre exemple. Une fois dans un de nos dossiers on avait un bien sur 2 communes avec 2 DPU à purger donc 2 DIA. A cheval donc mairies assez voisines en termes de numéro néanmoins pas les mêmes. Sauf que j'ignore comment une mairie a reçu la DIA de l'autre (nouveau facteur ?). Sans news d'une des DIA j'appelle et une mairie intelligente a posté dans la boîte aux lettres de l'autre la DIA qu'elle avait eu par erreur et l'autre l'a foutu à la poubelle (!!) ce qui est inadmissible pour un service urbanisme de DIA. C'est très grave ça

aurait pu faire capoter notre vente.

Donc si je n'avais pas appelé pour vérifier ma vente était foutue (comme quoi il fait bon de se prendre tôt pour réclamer si on n'a pas la preuve). Dans mon cas la mairie aurait pu me téléphoner ou bien mettre dans la boîte aux lettres de l'autre ma DIA et ben non elle l'a mis à la poubelle.

Et dans le vôtre s'ils ont vu votre copie ils auraient pu vous convoquer au lieu de vous coller défaillant directement. Ca a un impact sur les gens quand même tout ça.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/02/2017** à **08:41**

Bonjour

J'ai regroupé les messages de "blueokapi"